

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Denise Hebert	Numéro de permis 2021088	Date d'inspection Le 15 décembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Royaume des papillons		Numéro de téléphone (506) 743-5165	
Adresse 65 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Le ratio fut respecté

La mentor en assurance de la qualité a été en mesure de vérifier les éléments suivant :

- Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Les dossiers des enfants renferment
- Consentement signé dans le dossier de l'enfant pour
- Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure

La mentor en assurance de la qualité à observer les enfants jouer libre à l'intérieur et jouer dans un bac sensoriel de Noël.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 décembre 2023

Date

original signé par
Denise Hebert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 décembre 2023

Date